



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2015/015

5 juin 2015

NOTIFICATION AUX PARTIES

NOUVELLES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT POUR LA CONSERVATION DE L'ÉLÉPHANT AFRICAIN

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir de vous informer de la récente contribution de 500 000 euros du gouvernement allemand au [African Elephant Fund \(Fond pour l'éléphant d'Afrique\)](#). Cet approvisionnement est destiné à lutter contre le braconnage des éléphants et le trafic de produits de l'éléphant.

Le Secrétariat de la CMS encourage les Parties et organisations partenaires à proposer des projets qui ciblent des activités anti-braconnage des éléphants en Afrique, en ligne avec l'Annexe II de la CMS à laquelle sont inscrits *Loxodonta africana* et *Loxodonta cyclotis*. Le Secrétariat s'efforcera d'appuyer ces propositions par des lettres de soutien.

Toute personne éligible et souhaitant soumettre une proposition de projet soutenant les objectifs de la CMS au Fond pour l'éléphant d'Afrique, est priée de contacter:

Aline Kühl-Stenzel
Coordonnatrice des espèces terrestres
Secrétariat PNUE/CMS
Courriel: aline.kuehl-stenzel@cms.int

et

Laura Cerasi,
Administratrice chargée de la Collecte de fonds et des Partenariats
Secrétariat PNUE/CMS
Courriel: laura.cerasi@cms.int

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>